

République algérienne démocratique et populaire

Wilaya d'Adrar

Direction de la culture et des Arts

N.I.F: 425017000001048

Adrar le **15 SEPT 2025**

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 de décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

La direction de la culture et des arts de la wilaya d'Adrar informe tous les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres national ouvert N°01/2025 portant : Etude et suivi pour la restauration de l'ancien hôpital d'Adrar pour sa reconversion au centre d'interprétation à caractère muséal. Paru dans les quotidiens **صدى الشرق** Et Planète Sport le 05/08/2025 Que le marché est attribué provisoirement comme suit :

Désignation de lot	Non de soumissionnaire et N° fiscale	Montant en TTC	Délai	Note	Critère de choix
Etude et suivi pour la restauration de l'ancien hôpital d'Adrar pour sa reconversion au centre d'interprétation à caractère muséal	Bureau d'études APREUX SUD N.f : 1984011010084 634	Etude: 19 075 000,00 DA Suivi: 3 357 200,00 DA Montant Total : 22 432 200,00 DA	Etude : 02 Mois Suivi : 08 Mois	100	Mieux disant

Conformément à l'article 82 de décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Tout soumissionnaire qui conteste ce présent choix peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la wilaya d'Adrar dans un délai de 10 jours à compter de la première parution de cet avis dans la presse nationale.

Ceux qui sont intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invité de se rapprocher de nos services au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du Marché.